

## Faites de la musique... autrement

Face aux difficultés, la Ville amende le projet de transfert du conservatoire municipal à la Maison carrée. Le coût retombe aux alentours de 4,5 millions.



Le maire a pris la décision hier, jour de la Fête de la musique, de réduire la voilure du futur conservatoire.

« Sud Ouest ». Vous avez sollicité ce point presse pour parler du conservatoire à la Maison carrée, à Arlac. Un projet qui accuse du retard et attise les critiques de l'opposition. Est-il abandonné ? Michel Sainte-Marie. Non. En revanche, nous avons trouvé un autre mode d'organisation.

C'est-à-dire ?

On maintient la réhabilitation de la Maison carrée telle qu'elle était prévue, mais on renonce à la construction enterrée jusqu'à l'avenue François-Mitterrand.

Le conservatoire va également investir le centre-ville, à la faveur de la libération des quatre logements de fonction de l'école du Parc, près du CDDP (Centre départemental de documentation pédagogique). Autrefois, la mairie avait l'obligation de loger les enseignants. Ce n'est désormais plus le cas. Du coup, les logements vont être transformés. On va créer 12 salles de musique à la place. La rénovation débutera en septembre, de manière à ce que les cours puissent démarrer dès janvier 2014. Ce lieu central et accessible

permettra de regrouper un certain nombre d'activités éclatées actuellement sur divers quartiers.

Que va devenir le site de Capeyron ?

Là aussi, des travaux vont être engagés. Le vestiaire sera notamment agrandi. Pour autant, son occupation sera temporaire. Car le jour où la Maison carrée sera rénovée, les services administratifs y déménageront. Quant aux salles de danse, elles seront transférées dans les locaux du centre de loisirs d'Arlac, lequel est appelé à s'installer au Burck. Ce qui veut dire que dans deux ou trois ans, le conservatoire sera entièrement parti de Capeyron. Une réflexion sur la rénovation de cet îlot pourra alors débiter.

Pourquoi ce revirement ?

Voyant les blocages s'éterniser au niveau du parc de stationnement de la résidence Les Conviviales, à Arlac, les services de la Ville ont commencé à plancher sur cette hypothèse. Le déplacement du parking nécessitait l'accord des copropriétaires, une assemblée générale et un quorum compliqué à atteindre. On risquait de perdre encore plusieurs années. En abandonnant le volet souterrain du projet, cette difficulté saute.

Est-ce la seule explication ?

Non. La réflexion du conservatoire à la Maison carrée date de 2007. L'année suivante, la crise est arrivée. Or depuis 2008, les concours de l'État stagnent ou baissent, l'environnement économique et financier s'est durci et les crédits bancaires sont plus difficiles à obtenir. Même si la ville n'est absolument pas endettée.

En outre, nous avons pris l'engagement de la stabilité fiscale jusqu'à la fin du mandat, y compris pour le budget 2014. Par conséquent, il fallait un projet plus adapté au contexte présent.

Le maintien de la partie souterraine aurait-il conduit à une hausse des taux d'imposition ?

Le coût du conservatoire était évalué au départ à 12 millions d'euros. Puis il y a eu des études complémentaires à fournir, notamment sur le système de désenfumage, à la demande du Sdis. Résultat, les honoraires ont également grimpé. La facture est passée de 12 à 16 millions. Là, avec la nouvelle

solution, on va faire grosso modo 4,5 millions de travaux, dont 2,66 pour la seule Maison carrée.

Il ne faut pas craindre de se redéployer d'une manière plus économe et plus réaliste. Le maire doit avoir en permanence le souci de l'économie des deniers publics. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que je fais cela. Il y a une vingtaine d'années, la médiathèque devait voir le jour en lieu et place de la Maison des associations. Les établissements Dassault ont eu une passe difficile. On craignait la fermeture de l'usine de Mérignac. Du coup, j'ai pris la décision de retirer le projet. La médiathèque a finalement été créée quelques années plus tard, sur la place du centre-ville. Et c'est beaucoup mieux ainsi.